

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉEMPLOI



Mode d'emploi

Tout dossier doit impérativement comprendre :

- Une lettre de demande d'aide pour son projet de réemploi au titre du fonds métropolitain de réemploi signée par le porteur de projet
- Le dossier de présentation du projet de réemploi comprenant le budget prévisionnel du projet et le plan de financement (trame ci-après)
- Les pièces administratives : un RIB, un K-bis de moins de 3 mois (ou autre attestation d'existence en fonction de la structure)

Des pièces complémentaires pourront être sollicitées si besoin.

Contexte

Le dispositif « Fonds métropolitain de réemploi » vise à soutenir les entreprises ou groupements à faire émerger, à développer leur projet de réemploi, innovant et à potentiel industriel et/ou productif.

Dans le cadre de sa démarche « Nantes Terre de réemploi » qui vise à faire de la métropole nantaise un territoire pionnier et exemplaire sur le réemploi, Nantes Métropole a souhaité se doter d'un outil financier de soutien à l'émergence et au développement d'innovations liées au réemploi, à fort potentiel industriel et/ou productif, au service de son ambition d'un développement économique responsable et d'accompagnement des transitions de l'économie.

L'objectif de cette aide est notamment de soutenir la réalisation de prototypes, de démonstrateurs, de plateformes, de projets d'expérimentation à vocation industrielle ou productive ... dans le cadre du projet de réemploi, appliqué prioritairement aux filières stratégiques numérique responsable, industrie, BTP et mode durable.

Critères d'éligibilité

- Proposer un projet de réemploi ou de réutilisation (le fonds n'est pas ouvert aux projets uniquement de recyclage, de réparation, etc.) répondant aux objectifs et attendus du fonds métropolitain de réemploi ;
- Avoir son siège ou un établissement implanté sur le territoire de Nantes Métropole OU y exercer la majorité de son activité et notamment la mise en œuvre du projet à soutenir financièrement OU avoir une stratégie de développement (équipe R&D, atelier de prototypage, unité de fabrication/production ...) prévoyant une implantation à court terme (6 mois) sur le territoire métropolitain OU une implantation du demandeur en Loire-Atlantique (hors NM) mais démontrant un coporteur / partenaire engagé dans le projet et implanté sur le territoire métropolitain
- Porter sur des projets et dépenses non finalisés à la date de la demande d'aide (la date d'éligibilité des dépenses peut être prise en compte à compter du 1^{er} janvier 2024) ;
- L'ensemble des partenaires du projet doivent être éligibles à recevoir des aides publiques (en particulier, les partenaires doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales, ne pas être sous le coup de la récupération d'aides déclarées illégales ou incompatibles par la Commission européenne, et ne pas avoir le statut d'« entreprise en difficulté » au sens de la réglementation européenne des aides d'État).

Critères de sélection

- La qualité et pertinence du projet de réemploi ;
- Le caractère innovant du projet de réemploi (technologique, de produit, de procédé, d'usage, d'organisation, de consortium, ...) ;
- La dimension industrielle et/ou productive du projet de réemploi ;
- les impacts du projet pour le territoire et les filières concernées ;
- L'impact environnemental du projet de réemploi et son écoresponsabilité ;
- la structuration du projet et la qualité des partenariats / collaborations ;
- Le caractère incitatif de l'aide et son effet levier.

Les projets proposés par des startups, PME et ETI seront prioritaires devant les grandes entreprises et holding financières.

Montant et modalités de l'aide en subvention d'investissement

Maximum 50 % des dépenses d'investissements totales éligibles - et dans les limites des taux d'aides maximum prévus par le ou les règlements au régime d'aide applicables au projet -
et **plafonnée à 100 000 €**

Cette aide vise à servir de levier pour obtenir d'autres financements privés ou publics.

Dépenses éligibles (selon le régime retenu)

Seules les dépenses d'investissements (équipements, aménagements, matières, etc.) effectuées dans le cadre du projet de réemploi seront éligibles.

Les dépenses éligibles pourront être prises en compte depuis le 01/01/2024 et jusqu'au 31/12/2026.
Il sera tenu compte des aides déjà obtenues pour les mêmes dépenses.

Cette aide de Nantes Métropole est accordée dans le respect de la réglementation de l'Union Européenne applicable en matière d'aides d'État et en application des régimes d'aides économiques retenus.

Seul le porteur de projet ayant déposé le dossier de demande d'aide sera le bénéficiaire de cette aide.
Un même projet de réemploi ne pourra bénéficier qu'une seule fois de cette aide du fonds métropolitain de réemploi.

Calendrier de dépôt et modalités d'instruction

Les dossiers sont déposés et instruits au fil de l'eau jusqu'au plus tard le 31/12/2026, dans la limite des crédits disponibles.

Modalités de dépôt et d'instruction

La structure, porteuse de projet, doit prendre contact avec les services de Nantes Métropole [adresse mail : dries@nantesmetropole.fr] pour s'assurer de l'éligibilité de son projet, constituer son dossier de demande d'aide et le déposer auprès de Nantes Métropole.

Les demandes seront instruites par les services de Nantes Métropole et proposées pour validation auprès d'un comité composé d'élus de Nantes Métropole, auquel pourront être associés – pour avis consultatif - des partenaires de la démarche « Nantes Terre de Réemploi ».

Le porteur du projet est informé qu'il pourra être sollicité pour présenter son projet devant ce comité.

L'aide aux projets retenus sera approuvée par le Conseil ou Bureau métropolitain.

Les modalités de versement de l'aide, de suivi du projet et d'engagement de communication seront précisées dans la convention qui sera signée entre Nantes Métropole et le bénéficiaire.

**FONDS MÉTROPOLITAIN
DE RÉEMPLOI**



Nom du projet :

Intitulé complet du projet :

Filière(s) cible(s) :

- Numérique responsable
- Mode durable
- BTP
- Industrie
- Autre à préciser

Description succincte du projet (10 lignes maximum)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Synthèse des grands points forts du projet en matière de réemploi et de son impact pour le territoire (1 p maximum)

.....

Montant de l'aide financière demandée :

Les éléments mentionnés ci-dessus sont considérés « non confidentiels »

1. Identification du demandeur / porteur de projet

Coordonnées du porteur du projet (demandeur de l'aide financière)

Nom de l'organisme :
Type de structure (entreprise, association, etc .) :
Statut juridique :
Date de création :
N° SIRET :
Code APE :
Adresse :
Effectifs :

Représentant légal

Nom Prénom
Fonction
Adresse
CP ville / Pays
Téléphone Courriel
Site web : <http://www>.

Personne chargée du suivi du projet, si celle-ci diffère du représentant légal

Nom Prénom
Fonction
Adresse
CP ville / Pays
Téléphone Courriel
Site web : <http://www>.

Régime fiscal sur la TVA : récupérez-vous la TVA pour les dépenses liées à ce projet ?

- oui
 non
 partiellement

Pour les organismes qui ne récupèrent pas la TVA, le montant de la subvention sera calculé sur une base TTC, pour ceux qui récupèrent (même partiellement) la TVA, le montant de la subvention sera calculé sur une base HT

Taille de la structure :

- Petite [< 50 salariés et (CA annuel ou total du bilan annuel ≤ 10 M€)]
- Moyenne [< 250 salariés et (CA annuel ≤ 50 M€ ou total du bilan annuel ≤ 43 M€)]
- Grande

La taille des entreprises est établie selon la [définition de la Commission européenne](#)

Activité principale de l'entreprise, principaux marchés et clients, situation financière (1 page maximum)**Déclaration des aides (publiques) de minimis**

Le porteur de projet (dont la structure entrant dans le cadre d'une activité économique, demande à bénéficier de l'aide du Fonds Métropolitain de réemploi) est invité à compléter le tableau ci-dessous si des aides de minimis lui ont été attribuées ou sont en cours d'attribution par des collectivités territoriales, l'État, l'Union européenne ou leurs représentants sur les 36 mois précédant la présente demande

Exercice fiscal	Date d'attribution de l'aide	Organisme à l'origine de l'aide	Nature de l'aide (subvention, prêt, garantie, avance remboursable ...)	Objet de l'aide	Montant perçu et restant à percevoir
n-2					
n-1					
n					
Total					

Le champ de la présente déclaration couvre l'ensemble des entreprises liées à votre entreprise au sens du règlement 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. Les aides de minimis à déclarer sont celles perçues par votre entreprise mais également celles de toutes les entreprises qui entretiennent avec votre entreprise au moins l'une des relations suivantes :

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ;
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ;
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci ;
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Si l'entreprise a fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition, les aides de minimis octroyées antérieurement à l'une ou l'autre des entreprises parties à l'opération doivent être déclarées.

Si l'entreprise est issue d'une scission, les aides de minimis octroyées avant cette scission doivent être déclarées dans leur globalité si ces aides ont bénéficié aux activités reprises par votre entreprise. Si une telle allocation n'est pas possible, les aides de minimis à déclarer sont proportionnelles à la valeur comptable du capital social de l'entreprise nouvellement constituée à l'issue de la scission.

2. Partenaires du projet

Coordonnées des partenaires du projet et/ou membres du groupement

Le cas échéant, présenter les partenaires principaux et/ou membres du groupement du projet de ré-emploi (sont considérés comme partenaires principaux les acteurs impliqués financièrement dans la réalisation du projet ou essentiels à sa conception, mise en œuvre ou développement)

Partenaire 1 :

Nom de l'organisme :
Type de structure (entreprise, association, etc .) :
Activité principale :
Statut juridique :
Date de création :
N° SIRET :
Code APE :
Adresse :
Effectifs :
Chiffre d'affaires :
Nom du dirigeant :
Site web : <http://www>.

Correspondant responsable sur le projet

Nom Prénom
Fonction
Téléphone Courriel

Partenaire 2

A reproduire autant de fois que de partenaires

Présentation de l'équipe référente pour le projet (1/2 page maximum)

3. Description détaillée du projet de réemploi (maximum 8 pages)

3.1 - Contexte, historique, besoins

3.2 - Objectifs et résultats attendus

3.3 - Filière(s)/marchés visé(s)

3.4 - Présentation détaillée du projet de réemploi

Décrire le projet de réemploi,

Et notamment :

- Préciser son caractère innovant

Innovation technologique, sociale, de produit, de service, de procédé, d'usage, d'organisation, de consortium, ...

- Préciser sa dimension industrielle et/ou productive

- Préciser son caractère structurant et impactant sur le territoire métropolitain

Potentiel de création de brevets, d'emplois, de nouvelles filières, de nouveaux métiers ou formations, de développement économique responsable, de changement de pratiques, de contribution à la démarche territoriale « Nantes Terre de réemploi » ...

- Préciser son impact environnemental (qualitatif / quantitatif)

Ecoresponsabilité du projet, économie de ressources, réduction des déchets, empreinte carbone, transition vers une économie circulaire ...

3.5 - Viabilité / potentiel économique envisagé pour le projet

3.6 - Localisation du projet

Sur le territoire métropolitain,
Adresse / Lieu :

Hors territoire métropolitain,
Adresse / Lieu :

Préciser les liens avec le territoire métropolitain (*implantation du siège ou établissement du porteur de projet, projet de développement sur Nantes Métropole, etc.*)

3.7 - Calendrier prévisionnel

Date (prévisionnelle) de démarrage :

Durée estimée :

Date prévisionnelle de mise en œuvre / en service ... :

Préciser le planning prévisionnel (grandes phases) du projet

3.7 - Description du partenariat et de la gouvernance du projet

Description de l'organisation du projet, du rôle et apport de chaque partenaire dans le projet, des collaborations et acteurs associés au projet, des liens avec les filière et écosystème concernés ...

3.8 - Dépenses prévisionnelles totales d'investissements liées au projet de réemploi et plan de financement

Montant des dépenses prévisionnelles (et/ou engagées à compter du 1^{er} janvier 2024) totales (investissement et fonctionnement) liées au projet :

Montant des dépenses d'investissements prévisionnelles (et/ou engagées à compter du 1^{er} janvier 2024) totales liées au projet :

Montant de l'aide demandée :

Budget prévisionnel du projet

Compléter le tableau ci-dessous

en indiquant les dépenses d'investissements pour des équipements, matières, logiciels ... nécessaires à la réalisation du projet de réemploi, en précisant les grands postes de dépenses par nature de dépenses (des suggestions sont présentées ci-après à compléter ou supprimer).

Les dépenses prises en compte pour la réalisation du projet sont prévisionnelles et/ou engagées depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les dépenses de fonctionnement et notamment liées au personnel, aux loyers, etc. ne sont pas prises en compte dans le calcul des dépenses éligibles à l'aide de Nantes Métropole pour le projet.

Ces informations doivent refléter le coût d'investissement total du projet et le détail des postes de dépenses permettent lors de l'instruction d'identifier les dépenses d'investissements éligibles au calcul de l'aide.

Dépenses	Détail des postes de dépenses	Coût en € HT ou TTC (*)
Aménagements et constructions		
Équipements process, machines, instruments ...		
Logiciels, licences et brevets		
Matériel informatique		
Matériaux, matières, consommables ...		
Autres équipements (pièces ...)		
Études en lien avec l'acquisition d'équipements, la mise en place de nouvelle ligne de fabrication ...		
Autres [à préciser]		
		TOTAL

* Les dépenses doivent être présentées HT si la structure est assujettie à la TVA et TTC si la structure n'est pas assujettie à la TVA

Plan de financement du projet

Ce plan de financement a pour but d'informer sur les sources de financement de votre projet. Ces informations seront utilisées pour identifier notamment les éventuels cumuls d'aides publiques ou des besoins d'informations complémentaires.

Type	Mode de financement	Montant en €
Auto-financement	Fonds propres	
	Emprunt	
	Autres (<i>à préciser</i>)	
Aides publiques	Aide demandée au titre du fonds métropolitain de réemploi	
	Autres (<i>précisez</i>)	
Financement privé	Partenaire xx (<i>à préciser</i>)	
	Autres (<i>à préciser</i>)	
TOTAL		

Si le projet, dans sa globalité ou partiellement, est susceptible de recevoir des financements publics, merci de remplir le tableau ci-dessous :

Identification des financeurs (nom)	Montant sollicité (€)	Montant obtenu (€)

Le porteur de projet s'engage à informer Nantes Métropole de toute aide publique qu'il aurait sollicitée ou reçue, solliciterait ou recevrait pour la réalisation du projet concerné.

Quel effet levier est attendu de l'aide financière de Nantes Métropole

.....